

Paris, le 8 janvier 2018

Madame la députée,

Les questions liées aux migrations et au droit d'asile connaissent une très forte actualité, notamment du fait de l'accélération des politiques publiques en la matière.

La Cimade, l'une des principales associations agissant aux niveaux national et local dans le champ des politiques migratoires en France et en Europe, bénéficie d'une position privilégiée pour analyser les évolutions à la fois des pratiques administratives et des orientations politiques.

Ce que nous constatons depuis plusieurs mois en termes d'atteintes répétées aux droits des personnes sur le terrain, et de volonté de la part des pouvoirs publics de faire reculer les libertés individuelles par le biais de circulaires et de réformes à venir, entraîne de vives inquiétudes que nous souhaitons vous faire partager.

Les nouvelles logiques à l'œuvre sont alarmantes : la réduction des possibilités d'obtention d'une protection au titre du droit d'asile ; une politique répressive en matière d'expulsion au détriment de l'accueil et des droits des personnes étrangères et le rétablissement d'une politique du chiffre ; le lien assumé entre hébergement et expulsion du territoire français ; le contrôle et la surveillance tous azimuts des personnes étrangères dès le début de leur parcours en France.

Ces orientations trouvent une traduction concrète dans les mesures prévues par le projet de réforme du droit des étrangers, telles que l'allongement de la durée de rétention, l'enfermement des demandeurs d'asile placés en procédure Dublin, la réduction des délais pour former un recours contre les décisions de refus d'octroi du statut de réfugié, ou encore la remise en cause de l'accueil inconditionnel des personnes dans les centres d'hébergement d'urgence.

La Cimade continuera à défendre des mesures qui visent à remettre la dignité et l'accueil des personnes étrangères au centre de ces politiques, notamment à travers les propositions suivantes :

- *Privilégier une approche interministérielle fondée en priorité sur le droit commun*, impliquant de ne plus confier au seul ministère de l'Intérieur toutes les prérogatives liées à l'asile et l'immigration.
- *Ouvrir davantage de voies légales d'accès au territoire européen* et permettre un accès inconditionnel pour les personnes bloquées aux frontières extérieures.

- En matière d'asile, *Elargir les critères qui ouvrent droit au statut de réfugié* et à une protection internationale pour prendre en compte les nouvelles causes d'exil forcé, et mettre en place un système d'asile européen commun qui garantisse le plein respect de l'esprit de la Convention de Genève, un accueil digne dans tous les pays et le libre choix de destination pour les personnes en quête d'asile.
- *Créer un titre de séjour unique autorisant à travailler*, en abandonnant la logique des statuts différenciés et précaires, créateurs d'insécurité, au profit d'un droit au séjour stable et fondé sur le respect des droits fondamentaux. La stabilité du droit au séjour est en effet la condition de tout processus d'insertion réussi.
- *Supprimer toutes les formes d'enfermement spécifiques* aux personnes étrangères, et en priorité celle des enfants dans les centres de rétention administrative.
- *Défendre la solidarité comme une valeur fondamentale* : elle doit être encouragée par les responsables politiques et non criminalisée.

Nous espérons pouvoir vous compter parmi ceux qui défendront cette vision différente des politiques migratoires et, au-delà, de notre société.

Nous vous prions de recevoir, Madame la députée, nos meilleures salutations.



Jean-Claude Mas
Secrétaire général